

**DECISION
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
Dispositif d'aide HABITAT – ENERGIE.**

20250603-01DP

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la délibération n°20230522-10DCC du Conseil communautaire de la VEYLE du 22 Mai 2023

Considérant que pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite apporter un soutien financier aux particuliers dans le cadre d'un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat et au développement des énergies renouvelables, sans condition de ressources ;

DECIDE

Article 1^{er} : Conformément aux décisions prises lors du comité de sélection du fonds Habitat – Energie qui s'est tenu le 3 juin 2025 en présence de :

- M. Jean-Philippe LHOTELAIS, Vice-Président
- Mme Annick GREMY, Vice-Présidente

La Communauté de Communes de la Veyle accorde les subventions maximum suivantes :

Nom	Prénom	Commune	Nature Travaux	Montant maximum de la subvention accordée
FAUVAIN	Grégoire	SAINT GENIS SUR MENTHON	Réfection de toiture	2 000 €
TALVAT	Maximilien	PERREX	Kit solaire	139,80 €
DOMPOINT	Eric	SAINT JULIEN SUR VEYLE	isolation des rampants	1 225,49 €
MARTIN	Béatrice	CROTTET	réfection de toiture	1 161,74 €
CAMPANT	Marie	CHAVEYRIAT	Isolation des rampants	2 858,92 €
CAMPANT	Marie	CHAVEYRIAT	Chaudière à granulés	2 000 €
RIGAUD	Thomas	SAINT JEAN SUR VEYLE	Kit solaire	247,60 €
THOMAS	David	BEY	Réfection de toiture	2 000 €
CHASSIGNEUX	Christiane	CHANOZ CHATENAY	Poêle à granulés	1 243,04 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250603-20250603-01DP-AI
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

SIMON	Benjamin	SAINT CYR SUR MENTHON	Poêle à bois	1 059,17 €
SIMON	Benjamin	SAINT CYR SUR MENTHON	VMC simple flux	287,90 €
DAGAULT HYMAGO copro	copro	PONT DE VEYLE	réfection de toiture	10 000 €
DAGAULT	Frédérique	PONT DE VEYLE	isolation des combles	1 042,34 €
BASSET BOUGAIN	Loïc	CHANOZ CHATENAY	réfection de façade	2 000 €
FONTAINE	Pascal	SAINT CYR SUR MENTHON	toiture	2 000 €
PEROT	Florent	LAIZ	Panneaux photovoltaïque	1 550,40 €
DUBOST	Jean Philippe	SAINT ANDRE D HUIRIAT	Panneaux photovoltaïque	2 000 €
BORGAT	Kevin	GRIEGES	isolation des combles	950,00 €
BORGAT	Kevin	GRIEGES	réfection de façade	2 000 €
BORGAT	Kevin	GRIEGES	VMC simple flux	365 €
BADEY	Stéphane	SAINT GENIS SUR MENTHON	Poêle à granulés	1 293 €
BAGNE	Michel	BIZIAT	Panneaux photovoltaïque	2 000 €
MANIFACIER	Charlotte	GRIEGES	isolation des combles	664,65 €
MANIFACIER	Charlotte	GRIEGES	réfection de façade	2 000 €
MANIFACIER	Charlotte	GRIEGES	VMC simple flux	532,60 €

Article 2 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis au trésorier de la Communauté de communes et au contrôle de légalité. Les bénéficiaires seront informés de cette attribution.

Fait à PONT-DE-VEYLE, le 03/06/2025

Le Président



Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le : 10/06/2025

Transmis en Préfecture le : 10/06/2025

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250603-20250603-01DP-AI
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025